



Commission Locale de l'Eau du SAGE Clain

Rapport annuel d'activités **2011**

Version non validée par la CLE



Structure porteuse du SAGE



Partenaire financier



SOMMAIRE

L'avancement de l'élaboration du SAGE	p4
Les réunions	p4
<i>La CLE</i>	
<i>Le bureau de la CLE</i>	
<i>Les commissions de travail</i>	
Les études	p6
<i>Etat initial du SAGE</i>	
<i>Etudes complémentaires à l'état initial du SAGE</i>	
L'information et la communication	p7
<i>Publication</i>	
<i>Site web du SAGE</i>	
<i>Logo du SAGE</i>	
Le suivi et les avis sur les projets en cours	p7
<i>Le suivi des projets et actions</i>	
<i>Les avis rendus par la CLE</i>	
Les moyens du SAGE	p8
<i>La structure porteuse</i>	
<i>Les éléments financiers</i>	

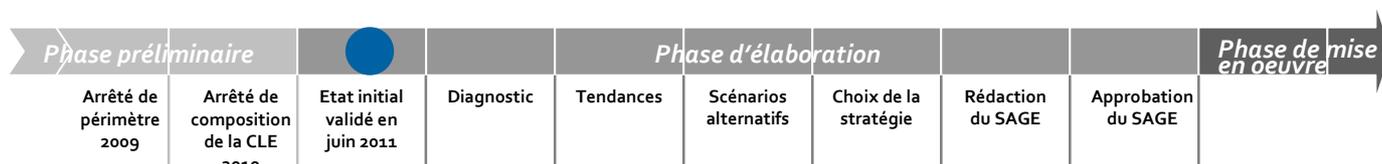
L'avancement de l'élaboration du SAGE

L'année 2011 a été consacrée à la finalisation de l'état initial du SAGE qui a été validé par la CLE le 29 juin 2011.

En parallèle, les démarches pour la réalisation des études complémentaires à l'état initial ont été engagées :

- rédaction du cahier des charges et lancement de l'étude des pratiques et pressions agricoles et de l'approche sociologique du monde agricole (qui sera suivie en 2012 de la réalisation du diagnostic du SAGE)
- rédaction du cahier des charges de l'étude de pré-localisation des zones humides du bassin.

Par ailleurs, la composition de la CLE a été modifiée par arrêté préfectoral du 9 juin 2011 pour prendre en compte des changements de représentants de différentes collectivités (SMAC, commune de Coutières notamment).



Les réunions

La Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie une fois en 2011, le 29 juin.

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation de l'état initial du SAGE pour validation
- Présentation du cahier des charges de l'étude « Etat des lieux des pratiques et pressions agricoles / diagnostic du SAGE »
- Calendrier prévisionnel d'élaboration du SAGE
- Présentation de l'avancement de l'élaboration du Contrat territorial "gestion quantitative" par la Chambre d'Agriculture de la Vienne
- Avis de la CLE sur le projet de classement des cours d'eau
- Plan de financement du SAGE
- Logo du SAGE
- Réforme des collectivités

L'état initial du SAGE a été validé par la Commission Locale de l'Eau lors de cette réunion. Les études complémentaires à mener ont également été identifiées : étude agricole, pré-localisation des zones humides et étude sur les ouvrages en rivière .

La CLE a également validé le cahier des charges pour la réalisation de l'étude agricole et du diagnostic du SAGE lors de cette réunion. Différents points d'information ont été évoqués (Contrat Territorial Gestion Quantitative, plan de financement, logo, réforme des collectivités) et la CLE a rendu un avis sur le projet de classement des cours d'eau.

Le bureau de la CLE

Le bureau de la CLE s'est réuni à 2 reprises en 2011.

Réunion du 8 juin 2011

L'ordre du jour était le suivant :

- Bilan des commissions de travail
 - Compléments restants à apporter à l'état initial
- Cahier des charges "pratiques et pressions agricoles" / "diagnostic du SAGE"
- Calendrier prévisionnel
- Budget et plan de financement
- Logo du SAGE
- Questions diverses
 - Avis de la CLE demandé sur le projet de classement des cours d'eau
 - Réforme des collectivités

Cette réunion du bureau avait pour objectif de préparer la réunion de la CLE du 29 juin 2011.

Réunion du 21 novembre 2011

L'ordre du jour était le suivant :

- Valorisation de l'état initial : proposition de synthèse à diffuser
- Site web du SAGE
- Etudes complémentaires à l'état initial : rappel
- Etudes complémentaires : volet agricole
- Etudes complémentaires : inventaire des zones humides
- Etudes complémentaires : ouvrages en rivière
- Questions diverses

Cette réunion du bureau avait notamment pour objectif de faire le point de l'avancement des études complémentaires à l'état initial du SAGE suite à sa validation en juin 2011.

Les commissions de travail

Les commissions de travail du SAGE se sont réunies dans le cadre de la réalisation de l'état initial du SAGE le 24 mai 2011 :

- Réunion de la commission « Gestion et valorisation des milieux aquatiques » le matin
- Réunion commune aux commissions « gestion qualitative de la ressource » et « gestion quantitative de la ressource » l'après midi

Ces réunions avaient pour objectifs de présenter les compléments apportés à l'état initial du SAGE suite aux premières réunions de commissions qui s'étaient déroulées en octobre 2010 et de permettre aux participants de contribuer à la réalisation de cet état initial.

Les études

Etat initial du SAGE

La réalisation de l'état initial du SAGE par le Conseil Général de la Vienne (en régie) s'est poursuivie en 2011 : finalisation de la rédaction du rapport et de l'atlas cartographique.

L'état initial complété a été présenté aux 3 commissions de travail du SAGE au mois de mai puis soumis à la validation du bureau de la CLE et de la CLE au mois de juin.

La CLE a validé l'état initial le 29 juin 2011.

Etudes complémentaires à l'état initial du SAGE

Etude des pratiques et pressions agricoles, approche sociologique du monde agricole

Le cahier des charges de l'étude des pratiques et pressions agricoles et du diagnostic du SAGE a été rédigé en collaboration avec les acteurs du SAGE : deux réunions de travail ont été organisées pour cela en février et avril 2011.

Suite à la validation du cahier des charges, la mise en concurrence a eu lieu et le marché, attribué au bureau d'étude GEO-HYD, a été lancé au mois de novembre à travers la première réunion du comité technique chargé du suivi de l'étude (le 17 novembre).

Le volet agricole de l'étude a pour objet la mise à jour des données permettant de caractériser l'activité agricole sur le territoire, l'évaluation des pressions agricoles en terme de pollution et l'approche sociologique du monde agricole.

Le rendu de l'étude est prévu en 2012.

Pré-localisation des zones humides probables du bassin du Clain

Le cahier des charges de l'étude de pré-localisation des zones humides probables du bassin du Clain a été rédigé et soumis à discussion et validation d'un comité technique (réunion du 7 octobre 2011) puis du bureau de la CLE (réunion du 21 novembre 2011).

La mise en concurrence de l'étude sera réalisée en début d'année 2012. La durée prévisionnelle de l'étude est de 8 mois.

L'étude porte sur la pré-localisation des zones humides probables et sur la hiérarchisation de ces zones pour la réalisation d'inventaires de terrain.

Etude sur les ouvrages en rivière

Une réflexion a été menée en fin d'année 2011 sur les compléments nécessaires à apporter à l'état initial sur la thématique des ouvrages en rivière. Il a été décidé, en bureau de CLE du 21 novembre 2011, de proposer un stage sur cette thématique.

Une proposition de stage de master 1 a été faite en fin d'année. Le but du stage est de consolider l'inventaire des ouvrages sur le bassin du Clain : homogénéisation des données et caractérisation complémentaire des ouvrages afin de calculer le taux d'étagement actuel des cours d'eau.

En parallèle, une réflexion a été menée avec le SMAC pour réaliser une analyse multicritères des ouvrages sur l'axe Clain en vue de proposer des scénarios d'aménagement.

L'information et la communication

Publication

Une synthèse de l'état initial a été rédigée pour être diffusée aux acteurs de l'eau du territoire au début de l'année 2012 : collectivités du territoire, usagers, services de l'Etat. Celle-ci présente les principaux éléments concernant la qualité des eaux du bassin, la qualité des milieux aquatiques, la quantité d'eau et les différents usages.

Site web du SAGE

Le contenu du site web dédié au SAGE Clain a été rédigé. La création du site web par la direction de la communication du Conseil Général de la Vienne a été engagée en 2011, la mise en ligne est prévue pour le début d'année 2012.

Logo du SAGE

Afin de donner une identité visuelle au SAGE Clain, un logo a été défini en 2011. Celui-ci a été créé par la direction de la communication du Conseil Général de la Vienne.



Le suivi et les avis sur les projets en cours

Le suivi des projets et actions

La CLE du SAGE Clain a été associée, via son Président ou son animatrice, aux actions, réunions ou projets suivants en 2011 :

- Elaboration du Contrat Territorial Gestion Quantitative du Clain
- Elaboration des Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques sur l'Auxances et la Boivre
- Programme ReSource sur les bassins de Fleury et la Jallière
- Conférences départementales de l'eau de la Vienne et des Deux-Sèvres
- Comité de suivi des usages de l'eau de la Vienne
- Comité de pilotage pour l'élaboration du Programme d'Actions Opérationnel Territorialisé (mise en œuvre du programme de mesures du SDAGE)
- Réunions organisées par la DDT86 sur le décret frayères et le classement des ouvrages vis à vis de la circulation des engins nautiques
- Bilan du Plan Régional Santé Environnement
- Rencontres sur le dialogue territorial organisées par l'IFREE

Les avis rendus par la CLE

La CLE a rendu un avis, retranscrit ci-après, sur le projet de classement des cours d'eau lors de sa réunion du 29 juin 2011.

Classement en liste 1

Un classement en liste 1 des cours d'eau qui sont proposés au classement en liste 2 apparaît logique et pertinent pour à la fois mener une politique de préservation et de restauration de la continuité écologique sur ces cours d'eau : cela concerne la Pallu et la Clouère amont sur le bassin du Clain qui dans la proposition du Préfet coordonnateur sont classés en liste 2 et pas en liste 1. La CLE propose donc que ces cours d'eau soient classés en liste 1.

Le classement en liste 1 des cours d'eau pourra faciliter le travail des syndicats rivières auprès des propriétaires d'ouvrages dans l'optique de mener des actions sur les ouvrages.

Classement en liste 2

La CLE est favorable aux classements proposés mais soulève la question des moyens financiers conséquents à mettre en œuvre pour la mise en conformité de l'ensemble des ouvrages concernés et ce dans un délai de 5 ans.

Les moyens du SAGE

La structure porteuse

Compte tenu de la position centrale du bassin versant du Clain dans le département de la Vienne, le Conseil Général est apparu comme le plus légitime pour piloter et animer cette démarche SAGE. Il en a donc pris la compétence par délibération du 24 février 2005.

Une animatrice et une secrétaire (1/3 temps) sont affectées à l'animation du SAGE. Différents services du Conseil Général apportent également un accompagnement technique et administratif : service communication (site web, synthèse de l'état initial), marchés publics, comptabilité...

Les éléments financiers

En 2011, le Conseil Général de la Vienne dans le cadre de l'élaboration du SAGE Clain bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne pour l'animation du SAGE (50% d'aide).

Par ailleurs, des échanges ont eu lieu dans le courant de l'année entre le Conseil Général de la Vienne et les autres financeurs potentiels (Conseil Régional Poitou-Charentes, Grand Poitiers et Conseil Général des Deux-Sèvres) pour définir un plan de financement élargi qui pourrait s'appliquer en 2012.

Pour l'année 2011, les dépenses se sont élevées à 60 000 € correspondant à l'animation du SAGE (salaires et charges de la cellule d'animation). Il n'y a pas eu de dépenses pour les études en 2011 étant donné que l'état initial du SAGE a été réalisé en régie par le Conseil Général de la Vienne.